

**PROCES VERBAL**  
**Conseil Municipal du Samedi 21/03/2026**  
Suivant convocation du 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six le samedi 21 mars à dix heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

**Présents :** Sylvette AZNAR GALVE- Benjamin CLUET -- Nadine FALIERE – Thilde HOLDT - Béatrice IZAC RAINSART-- Thierry LACROIX - Jean-Jacques MAILHAC – Fabrice MARCHAIS – Julie MARCHESSEAU GUERIN – Stéphane MERCY- Imilla MOURGUES - Laurent POURCHET - Romain RUBIO

**Représentés par procuration :** Sophie JEAN à Stéphane MERCY - Rémi DEROSER à Fabrice MARCHAIS

**Secrétaire de séance :** Nadine FALIERE

**Mme Catherine LISTER**, Maire sortant a ouvert la séance, donné lecture des résultats de l'élection du 15 mars 2026 a fait l'appel et déclaré les Conseillers ci-dessus nommés, installés dans leurs fonctions à partir du 21 MARS 2026.

**Mme Sylvette AZNAR GALVE**, plus âgée des Membres du Conseil a pris ensuite la Présidence, et le Conseil a choisi pour Secrétaire **Mme Nadine FALIERE**.

**Décisions :**

**06-2026** : Election du Maire.

Au premier tour du scrutin, **M. Stéphane MERCY** ayant obtenu 15 voix, a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

**M. Stéphane MERCY** a ensuite pris la présidence de la séance. Il rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

**07-2026** : Détermination du nombre d'adjoints.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints. Quatre postes d'adjoints ont été déterminés.

**08-2026** : Election des Adjoints :

Au 1er tour de scrutin, ont été proclamés adjoints :

**Fabrice MARCHAIS** : 1<sup>er</sup> adjoint

**Béatrice IZAC RAINSART** : 2<sup>e</sup> adjoint

**Jean-Jacques MAILHAC** : 3<sup>e</sup> adjoint

**Imilla MOURGUES** : 4<sup>e</sup> adjoint

Les quatre Adjoints ont immédiatement été installés dans leurs fonctions.

M. le Maire reprend la parole afin de lire la charte de l'Elu local conformément à l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La séance est levée à 10H30

Le secrétaire de séance  
**Nadine FALIERE**



Le Maire,  
**Stéphane MERCY**

